



## SUD-Rail signataire de l'avenant à l'accord prévoyance et santé contractuel !

### POUR COMPRENDRE CETTE SIGNATURE :

- ♦ **2014 – 2015** : En seulement 2 ans, le régime des contractuels a dégagé **un bénéfice excédentaire de 10 Millions d'euros**. Or le régime n'a pas vocation à faire du bénéfice ! Les cotisations minorées des charges doivent être égale aux prestations versées.
- ♦ **Au 31/12/2015** : Le niveau de réserve atteignait la somme de **30,1 Millions d'euros** (dont 20 Millions d'euros provenant de Mutex).
- ♦ **Au 01/01/2016** : Nous avons obtenu par la négociation :
  - une baisse des cotisations **-15% sur le forfait de base et -35% la sur-complémentaire**,
  - **une amélioration des garanties sur le remboursement** des actes consultations et visites aux frais réels, sur le remboursement des honoraires hospitalier pour les praticiens adhérent au CAS, remboursement des prothèses dentaires passant de 400% BR à 450% BR, remboursement des cures prise en charge par la sécurité sociale, passage en forfait « par équipement » pour les garanties optique (décret « contrat responsable »),
  - une communication envers les agents contractuels pour les informer de l'inutilité de garder l'option sur-complémentaire (garantie facultative),
  - d'avoir fait réaliser des plaquettes explicatives des services SNCF santé et Humanis.
- ♦ **En 2016** : Seul SUD-Rail demande lors de nos différentes intervention en commission que ces sommes injustement prélevées reviennent **aux contractuels actifs et retraités** et respectant ainsi la solidarité intergénérationnelle.

### SUD-RAIL OBTIENT CETTE RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE POUR UTILISER UNE RÉSERVE D'ARGENT DÉONTOLOGIQUEMENT INSOUTENABLE DE 30 MILLIONS D'EUROS !

- ♦ **Février 2017** : la direction propose un avenant pour baisser les réserves via un mécanisme de non-appel à cotisation **sur 16 millions d'euros** : **- 10% sur les cotisations santé – 20% sur les cotisations prévoyance**. Les 14 millions restants, seront eux mis en réserve, représentant une somme largement suffisante à la gestion des aléas. Mettant fin ainsi, selon les dires de certains à une bonne gestion de père de famille !!!

**La baisse de cotisation représentera environs 6 euros par mois (soit 72€ par an), pour une durée de 4 ans à compter du 1er avril 2017, avec une reconduction annuelle.**



Pour comprendre, voici les baisses des prélèvements et vos nouvelles cotisations à travers quelques exemples :

Salaire brut :	Régime		Cotisation Salarié	Cotisation Salarié A partir du 01/04/17	Ecart cotisation salarié (en €)	Ecart cotisation salarié (en %)
			Avant (1)			
1 500 €	TOTAL		25,25 €	21,24 €	-4,01€	-15,88%
	Prévoyance et Socle Santé	Isolé	25,25 €	21,24 €	-4,01€	-15,88%
2 000 €	TOTAL		30,53 €	25,88 €	-4,65€	-15,23%
	Prévoyance et Socle Santé	Isolé	30,53 €	25,88 €	-4,65€	-15,23%
2 500 €	TOTAL		35,81 €	30,52 €	-5,29€	-14,77%
	Prévoyance et Socle Santé	Isolé	35,81 €	30,52 €	-5,29€	-14,77%
	TOTAL		49,42 €	42,27 €	-7,15€	-14,47%
	Prévoyance et Socle Santé	Famille	49,42 €	42,27 €	-7,15€	-14,47%
	TOTAL		58,18 €	50,39 €	-7,79€	-13,39%
	Prévoyance et Socle Santé	Famille	58,18 €	50,39 €	-7,79€	-13,39%
	TOTAL		66,94 €	58,51 €	-8,43€	-12,59%
	Prévoyance et Socle Santé	Famille	66,94 €	58,51 €	-8,43€	-12,59%

(1) A la fin du processus de la mesure, retour au tarif initial.

Pour SUD-Rail cette signature est une évidence :

- ♦ L'augmentation de prises en charge des prestations n'aurait jamais suffi à absorber les 16 M€ de réserve. Pour information cette somme représente plus de 16 mois de prestations médicales tout confondu (consultations, visites, pharmacie, optique, dentaire, hospitalisation, appareillage, maternité, cure thermale...).
- ♦ L'A.N.I obligeant un contrat responsable impose des minimas et **malheureusement** des maximas. Après plusieurs négociations nous approchons désormais du maxima autorisé découlant de l'Accord National Interprofessionnel signé pour rappel par la CFDT, MEDEF, CFTC, CFE-CGC.
- ♦ Ces sommes devaient revenir aux agents injustement sur-prélevés.
- ♦ Il est inconcevable de laisser cette immense somme d'argent à des organismes financiers et en plus de payer un impôt sur les produits.



Devant faire avec l'obligation de cette loi voulu par la CFDT, vos représentants SUD-Rail, ont fait en sorte de la rendre moins douloureuse en s'efforçant de rendre cette mutuelle à présent attractive en terme de qualité/prix.



## SUD-RAIL EXIGE TOUJOURS :

- ♦ **LA FIN DES MUTUELLES ET UNE PRISE EN CHARGE À 100% DE LA CPAM.**
- ♦ **LA SUPPRESSION DE LA JOURNÉE DE CARENCE.**
- ♦ **UNE PRISE EN CHARGE À 70% DES COTISATIONS PAR L'EMPLOYEUR.**
- ♦ **UNE MEILLEURE GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE SNCF DÉDIÉ, AVEC UN EFFECTIF SUFFISANT.**

**AVEC SUD-RAIL, OSEZ RÉCLAMER CETTE EXIGENCE !!!**